



À partir de  
**7,56 €**  
par mois<sup>1</sup>

1. Tarif applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour un adhérent âgé de 50 ans ayant choisi un capital de 2 000 €.

DOCUMENT  
CONÇU POUR ÊTRE  
ACCESSIBLE  
AU PLUS GRAND  
NOMBRE

**KLESIA PRÉVOYANCE DÉCÈS**

Et si l'AVENIR DE VOS PROCHES se préparait maintenant ?



## Une offre **COMPLÈTE** et adaptée à votre situation pour mettre à l'abri vos proches en cas de décès

LORS DU PASSAGE À LA RETRAITE, vous perdez les garanties prévoyance vous permettant de couvrir vos proches en cas de disparition. Avec KLESIA Prévoyance décès, vous protégez ceux que vous aimez et vous leur assurez un avenir plus serein.

### À CHAQUE BESOIN, SA SOLUTION

<p><b>Je souhaite uniquement prévoir LE FINANCEMENT DE MES OBSÈQUES</b> vous choisissez le montant de votre capital décès</p>	2 000 €	4 000 €	6 000 €	8 000 €	10 000 €
<p><b>Je souhaite couvrir mes frais d'obsèques et permettre à mes proches de FAIRE FACE À L'URGENCE DE CERTAINS FRAIS (factures, loyers, déplacement de la famille...)</b> vous choisissez le montant de votre capital décès</p>	6 000 €	8 000 €	10 000 €	15 000 €	20 000 €
<p><b>Je souhaite MAINTENIR LE NIVEAU DE VIE DE MA FAMILLE et sécuriser certains projets comme les études de mon/mes enfant(s)</b> vous choisissez le montant de votre capital décès</p>	10 000 €	15 000 €	20 000 €	25 000 €	30 000 €
<p><b>Je souhaite assurer l'avenir de mes proches et ORGANISER LA TRANSMISSION DE MON PATRIMOINE</b> vous choisissez le montant de votre capital décès</p>	15 000 €	20 000 €	25 000 €	30 000 €	

# 2 mois offerts<sup>1</sup>

1. Les 2 mois offerts correspondent aux 2 premiers mois de cotisation à l'offre KLESIA Prévoyance décès. L'offre n'est valable que pour le premier contrat.

## I Des services d'assistance INCLUS

Nous accompagnons vos proches dans les formalités administratives et les aidons à résoudre les questions organisationnelles avec notamment<sup>1</sup> :

- ▶ **Le déplacement d'un membre de la famille** (prise en charge d'un billet de train ou avion aller-retour et hébergement jusqu'à 2 nuits à l'hôtel)
- ▶ Un service d'**informations juridiques illimité** avec un juriste (fiscalité, succession, vente de biens immobiliers...)
- ▶ Une **aide à domicile** incluant le ménage, l'entretien du linge, la cuisine ou encore la garde d'un animal de compagnie

## I L'essentiel du contrat

- ▶ Souscription de 50 à 75 ans sans questionnaire médical
- ▶ capitaux au choix :
  - de 2 000 € à 10 000 € par palier de 2 000 €
  - de 10 000 € à 30 000 € par tranche de 5 000 €
- ▶ Totalité du capital choisi débloqué sous 5 jours quelle que soit la durée de cotisation<sup>2</sup>
- ▶ Libre utilisation du capital garanti dont la possibilité de désigner un organisme de pompe funèbre
- ▶ Cotisation viagère et fixe définie à l'adhésion
- ▶ - 10 % sur la cotisation du conjoint pour toute adhésion en couple

1. Liste non exhaustive. Prestations indiquées à titre d'exemple. Pour en connaître le détail, consultez la notice d'information.

2. Hors décès non accidentel pendant les 6 premiers mois de l'adhésion. Pendant ce délai une somme égale à la valeur de rachat est versée au(x) bénéficiaire(s).



## OPTION Rapatriement de corps jusqu'en terre d'origine

Vous vivez en métropole et souhaitez être inhumé sur votre terre d'origine<sup>3</sup> ? Nous vous proposons une offre rapatriement incluant :

- ▶ L'accompagnement dans les démarches administratives
- ▶ La préparation du corps selon les rites de la terre d'origine et son transport jusqu'au lieu d'inhumation
- ▶ La prise en charge de deux billets d'avion allers-retours pour vos proches

3. Terre d'origine :

- Péninsule ibérique : Espagne (dont îles espagnoles), Portugal
- Outre-mer : Martinique, Guadeloupe, Guyane, Mayotte, Réunion
- Afrique du nord : Algérie, Maroc, Mauritanie, Tunisie
- Afrique Subsaharienne : Bénin, Burkina Faso, Cameroun, république démocratique du Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée, Mali, Niger, Sénégal, Togo
- Turquie



**Évaluez vos besoins et le montant  
du capital à souscrire avec l'un  
de nos conseillers**

**09 72 72 37 30**

(Appel non surtaxé du lundi au vendredi de 9h-18h)

**ou rendez-vous sur notre site internet  
[klesiamut.fr](http://klesiamut.fr)**

KLESIA Prévoyance Décès est un contrat collectif d'assurance vie à adhésion facultative souscrits par l'Association de Prévoyance du Groupe KLESIA, auprès de KLESIA Mut'.

KLESIA Mut' - Mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du code de la mutualité, immatriculée sous le numéro SIREN 529 168 007, située 4, rue Georges Picquart - 75017 Paris - Soumise à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, 4 place de Budapest, CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09.

Association de Prévoyance du Groupe KLESIA dite « APGK » - Association de souscription régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, située 4, rue Georges Picquart 75017 Paris.

IMA ASSURANCES - société anonyme au capital de 7 000 000 euros entièrement libéré, entreprise régie par le Code des assurances, dont le siège social est situé 118 avenue de Paris - CS 40 000 - 79 033 Niort Cedex 9, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Niort sous le numéro 481 511 632 - Soumise à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, 4 place de Budapest, CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09.

**KLÉSIA**  
**Mut'**

